

Appel à candidature pour participer à une étude sur les coûts d'aménagements

Le contexte

La sobriété foncière est un enjeu croissant de l'action publique locale. Les collectivités font face à des besoins importants en aménagements — tant destinés à l'habitat qu'aux équipements et à l'activité économique — et sont confrontées à la nécessité de limiter le modèle de l'étalement urbain pour préserver les sols.

Leur artificialisation et changement d'usage a, en effet, des conséquences néfastes sur l'environnement et la société : érosion de la biodiversité ; perte des fonctions essentielles des sols telle la faculté d'infiltration des eaux, aggravant les risques d'inondation ; ou encore, limitation du potentiel de stockage de carbone.

L'objectif de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 a ainsi été inscrit dans la loi Climat et Résilience de 2021. La mise en débat récente de cet objectif, tant au niveau parlementaire qu'au niveau local, illustre les difficultés à concilier les différents besoins.

Pour nourrir ces réflexions, le Commissariat Général au Développement Durable mène une étude sur les coûts d'aménagements des territoires.

Mieux comprendre les coûts d'aménagement au niveau local

La nécessité de limiter l'extension urbaine face aux besoins d'aménagements met en lumière l'importance des opérations de recyclage urbain. Les coûts inhérents à ces opérations — en particulier les coûts de démolition du bâti existant et de dépollution — peuvent paraître élevés pour les collectivités. Mais ils sont à mettre en regard des surcoûts éventuels liés aux projets en extension urbaine. Les coûts de maintenance et d'exploitation des zones nouvellement urbanisées peuvent ainsi grever les finances locales : entretien des voiries, maintenance des réseaux de desserte d'eau et d'électricité, éloignement des services, etc.

L'objectif de notre étude est donc de développer une grille de lecture pour **mieux appréhender la diversité des coûts d'aménagements portés par les collectivités**. À partir des résultats, nous souhaitons identifier les freins et leviers à la mise en œuvre d'opérations en recyclage urbain, voire estimer les besoins financiers associés.

Votre participation

Nous souhaitons **travailler en partenariat avec 2 ou 3 collectivités** (commune ou intercommunalité) pour constituer des cas d'étude de qualité.

À l'aide d'échanges avec les équipes territoriales et d'une analyse des budgets et documents financiers, nous souhaitons proposer **un état des lieux des coûts d'aménagements** portés par les collectivités partenaires.

Ces états des lieux permettront de construire une grille d'analyse de la diversité des coûts d'aménagements, qui sera ensuite testée auprès d'autres collectivités volontaires.

Les données collectées seront traitées et utilisées exclusivement dans le cadre de cette étude. Un accord de confidentialité pourra être établi le cas échéant.

Quelques chiffres

350 000 à 500 000,
le nombre de logements par an nécessaires jusqu'en 2050

150 000,
le nombre d'hectares de friches industrielles

38,
l'augmentation en pourcentage des coûts de réfection des chaussées depuis 2015

Si vous souhaitez participer, écrivez-nous avant le 6 juillet 2025 !

Contact : louise.phung@developpement-durable.gouv.fr